



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Hommage protocolaire aux obsèques de porte-drapeaux

Question écrite n° 15542

Texte de la question

M. Christophe Plassard attire l'attention de Mme la ministre des armées et des anciens combattants sur l'hommage protocolaire et mémoriel aux porte-drapeau pour leurs obsèques. Par leur engagement fidèle, les porte-drapeaux incarnent avec dévouement la mémoire nationale et transmettent les valeurs de la République en veillant à préserver le souvenir de celles et ceux qui ont servi la France. Ils représentent un lien essentiel entre les générations et participent activement au devoir de mémoire. Pourtant, au moment de leur décès, leur contribution n'est pas toujours reconnue comme elle le devrait par l'absence de possibilité d'hommage protocolaire local aux couleurs de la France. Faute de règles claires, d'un protocole harmonisé et de directives nationales officielles, les hommages rendus lors des obsèques sont cruellement inégaux. Ces derniers ne reçoivent parfois aucune distinction honorifique, selon l'arbitrage local ou la seule bonne volonté des communes. C'est une blessure pour les familles de ceux qui ont consacré une partie de leur vie à honorer celle des autres. À l'heure où les effectifs des porte-drapeaux s'amenuisent et où le renouvellement des générations est un défi majeur, la Nation se doit d'être exemplaire envers ses serviteurs les plus constants. Il lui demande si le Gouvernement est prêt à instaurer un cadre national par voie réglementaire qui garantisse la possibilité à chaque porte-drapeau de recevoir, au moment de leurs obsèques, les honneurs qu'il mérite pour avoir rempli la charge de leur engagement avec dignité.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Plassard](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15542

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : [Armées et anciens combattants](#)

Ministère attributaire : [Armées et anciens combattants \(MD\)](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 juin 2026](#), page 4719